



04.73.93.42.12
contact@danisnettoyage.fr
210 Rue de la Pradelle
63000 Clermont-Ferrand France
SAS au capital de 88.000€
Siren : 434 538 021

Lieu d'intervention :

37 Route de Cebazat
63360 Gerzat France

CMCAS

37 Route de Cebazat
63360 Gerzat France

CLERMONT FERRAND, le 14/01/25

Devis n°2025-0015

CMCAS - Entretien bi-hebdomadaire des locaux

Désignation	Qté/Fréquence	Prix Unit.	Total HT
-------------	---------------	------------	----------

Entretien des locaux 2 x Par semaine

A RAISON DE 2 INTERVENTIONS PAR SEMAINE

Hors jours fériés

Zones d'intervention : Hall et communs, accueil, bureaux, sanitaires, salle de réunion, réfectoire et 2 bureaux du fonds à droite

Désaraignment
Vidage des corbeilles
Dépoussiérage du mobilier sans manipulation de vos affaires
Nettoyage du réfectoire
Dépoussiérage des bureaux débarrassés (sans manipulation de vos affaires)
Nettoyage et désinfection de point de contact (interrupteurs, poignées de porte)
Nettoyage et désinfection de tous les appareils sanitaires (lavabos, WC, évier)
Aspiration et lavage des sols

Entretien des locaux 1 x Par semaine

A RAISON D'UNE INTERVENTION PAR SEMAINE

Hors jours fériés

Zones d'intervention : Hall et communs, accueil, bureaux, sanitaires, salle de réunion, réfectoire, salle à archive et tous les bureaux

Désaraignment
Vidage des corbeilles
Dépoussiérage du mobilier sans manipulation de vos affaires
Nettoyage du réfectoire
Dépoussiérage des bureaux débarrassés (sans manipulation de vos affaires)
Nettoyage et désinfection de point de contact (interrupteurs, poignées de porte)
Nettoyage et désinfection de tous les appareils sanitaires (lavabos, WC, évier)
Aspiration et lavage des sols

COUT

FORFAIT MENSUEL

1.00 F 485.33 485.33 EUR

Récapitulatif	
Total Mensuel HT	485.33 €
Total TVA	97.07 €
Total Mensuel TTC	582.40 €
Net à payer :	582.40€

Cette offre est valable jusqu'au **13/02/25**

MATERIEL ET PRODUITS.

La fourniture, l'entretien du matériel et les produits nécessaires à l'exécution du travail sont à la charge de DANIS NETTOYAGE.

RESPONSABILITE ET GARANTIE DE L'ENTREPRISE

Le fournisseur s'engage à garantir sa responsabilité par la souscription d'un contrat d'assurance auprès de la compagnie ALLIANZ et à en régler les primes. Le client pourra demander à l'entreprise de contracter une garantie complémentaire. Cette garantie fera l'objet d'un accord écrit et d'une surprime réglée par le client.

JOURS FERIES

Les jours fériés ne sont pas travaillés, ils sont dus aux salariés et compris dans notre forfait mensuel (les travaux non effectués les jours fériés ne donneront pas lieu à des réductions de tarif).

REVISION DES PRIX

Réactualisation des prix annuellement (1er janvier).

En qualité de prestataire de services, nos factures envoyées en fin de mois se règlent à réception sans escompte.

(En application de l'alinéa 12 de l'article L.441-6 du code de commerce, des pénalités de retard sont exigibles au taux de 0.70 % pour l'année 2012 selon le décret 2012-182 DU 7 JUILLET 2012, dès le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture).

REMISE EN ETAT

Ne sont pas compris dans le devis, les frais engagés qui pourraient résulter d'un contrordre tardif du Client. Ces frais et débours sont facturés en sus du prix, et payables à première demande du prestataire (ex : heures du dimanche ou de nuit si non explicité dans le devis, retard sur travaux imputables au Client engageant des frais de salaire ou de location des matériels utilisés)

BON POUR ACCORD POUR TRAVAUX ET POUR CONDITIONS DE REGLEMENT

DATE

SIGNATURE

CACHET COMMERCIAL